dans les manufactures pratiquant purement le filage, il en décroissance de 2,179,128 dans les filatures mixtes où existe le tissage. Elle fait, en outre, remarquer que dans le premier cas, l'augmentation a été lente et régulière, tandis que dans le second la décroissance a été rapide et constante depuis les sept dernières années. De plus, elle constate qu'en Ecosse et en Irlande cette industrie est des plus malades.

En ce qui concerne les laines filées, les rapports officiels constatent que les filatures de ce genre emploient moins de broches et moins de métiers qu'il y a douze années.

Depuis 1875 l'industrie des laines filées a été uniformément languissante par suite de la grande concurrence des *filés importés* du continent.

Pour l'industrie linière, on doit constater qu'elle se présente comme vouée à une décadence *naturelle* et *inévitable* en Angleterre, ce sont les propres expressions du journal anglais et il en accuse encore les tarifs douaniers de l'étranger.

Il relève également l'état précaire dans lequel se trouve l'industrie des jutes par suite de causes diverses parmi lesquelles nous relevons : l'augmentation des filatures de jute en Allemagne, Autriche, Espagne, Italie et Russie, ainsi que les droits de douanes élevés des autres pays.

Quant à la soie, si le nombre des broches n'a pas diminué, il ne s'est guère élevé. La mode a délaissé l'articleet, encore et toujours, la concurrence étrangère aidée par les tarifs protecteurs a nui à la fabrication anglaise.

SITUATION METÉOROLOGIQUE.— Paris, 31 décembre
La bourrasque signalée hier au large des Iles-Britanniques s'est avancée près des Shetland, elle amène une baisse générale sur l'ouest de l'Europe ou les vents soufflent fort des régions Ouest. La dépression du golfe de Gênes s'est transportée au sud de l'Italie; les mauvais temps se sont étendus jusqu'à l'Algérie.

La température monte sur les Iles-Britanniques et le versant nord-ouest de la France; elle était ce matin de — 23° à Haparanda, — 5° à Lyon, 1° à Paris, 3° à Perpignan et 10° 3 Valentia.

En France, les pluies ont repris pendant la nuit, elles vont persister. La température va s'abaisser de nouveau dans les régions de l'Ouest.

A Paris, hier, la journée a été très belle; la pluie, accompagnée de neige, a commencée vers minuit.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous avons reçu, dans l'avant-dernière nuit, la dépêche suivante :

Paris, 31 décembre.

MM. l'abbé Vassart, professeur de teinture à l'Ecole des Arts industriels de Roubaix ; Roussel, membre du Conseil supérieur de cette Ecole et Sergeant, vice-président du Conseil de perfectionnement de la même école, sont nommés officiers d'académie.

M. Sadon, directeur de l'Ecole de tissage de Roubaix, est nommé officier de l'instruction publique.

Les distinctions décernées à MM. l'abbé Vassart, Sadon et Emile Roussel seront bien accueillies à Roubaix.

M. l'abbé Vassart a rendu d'éminents services aux industries roubaisiennes, surtout à celle de la teinture, par son enseignement, ses études et ses recherches d'où sont sortis souvent les procédés les plus heureux et les plus utiles.

Il professe à Roubaix depuis de longues années.

Le prêtre et l'ami nous en voudraient si nous disions tout le bien que pensent de l'abbé Vassart les Roubaisiens sans distinction de parti.

M. Sadon était officier d'académie depuis un certain nombre d'années. C'est un maître en l'art de la composition des tissus. Il prépare, chaque année, par ses cours, des sujets distingués qui apportent un précieux concours à la fabrique roubaisienne.

M. Emile Roussel qui faisait partie, depuis 1876, du conseil des écoles académiques, est entré depuis dans l'administration de notre Ecole *nationale des Arts industriels*. Il s'y attache au développement de l'étude de la chimie et de la teinture. Comme industriel, M. Emile Roussel est l'un des jeunes hommes qui ont le plus travaillé parmi nous, l'un de ceux en qui Roubaix est en droit de compter pour son avenir; il a été récompensé dans toutes les expositions auxquelles il a pris part.

Quant à M. Sergeant, dont il est question dans la dépêche de notre correspondant, il n'est pas connu à Roubaix et il n'y a pas de conseil de perfectionnement à l'école nationale des Arts industriels.

M. Guibert Sayet, ancien secrétaire de sous-préfecture, est nommé secrétaire général de la Mairie de Roubaix.

M. Sayet entrera en fonctions le 15 janvier.

A l'occasion du nouvel an, l'administration municipale est allée, jeudi, à quatre heures de l'après-midi, présenter les compliments d'usage à M. le président du tribunal de commerce. A cinq heures et demie, elle a reçu, à l'Hôtel-de-Ville, les corps constitués et les fonctionnaires.

M. le Maire, entouré de ses adjoints, à d'abord entendu les vœux qui lui ont été présentés par M. le président du tribunal de commerce au nom de la magistrature consulaire.

Puis M. François Roussel, premier conseiller municipal inscrit au tableau, s'est exprimé comme il suit :

» Monsieur le Maire,

» Je viens au nom de mes collègues vous présenter nos souhaits pour l'année qui va commencer.

» Je suis certain d'être leur interprète en vous disant combien nous admirons le travail incessant et le dévouement sans bornes que vous apportez à l'administration de notre grande cité.

» Vous pouvez compter sur notre concours pour vous aider dans l'accomplissement de la mission que vous avez si généreusement acceptée. »

M. Julien Lagache a remercié en ces termes :

« Messieurs,

» Permettez-moi de vous remercier pour mes collègues et pour moi des sentiments que M. François Roussel vient d'exprimer en votre nom.

» Les nombreux témoignages de confiance que vous avez donnés, la nouvelle preuve de sympathie que vous manifestez par votre démarche pleine de courtoisie sont pour nous des encouragements précieux auxquels nous sommes très sensibles.

» Vous nous avez habitués, dès le début de notre mandat, à compter sur votre concours le plus empressé pour l'étude de toutes les questions soumises à l'examen du Conseil. Je suis heureux de constater que ce concours ne nous a jamais fait défaut.

» Par votre présence assidue aux séances des commissions, vous facilitez l'accomplissement de la tâche que vous nous avez confiée. Nous vous en sommes très reconnaissants.

» Personnellement, j'ai le devoir de rendre hommage au zèle et au dévouement dont Messieurs les Adjoints font preuve en toutes circonstances et de leur adresser mes remerciements les plus sincères pour l'appui qu'ils me prêtent de leur expérience et de leurs conseils.

» Dans une grande ville comme la nôtre, les questions à résoudre sont nombreuses et se succèdent sans interruption. Nous continuerons à les étudier avec le même soin que nous avons apporté à l'examen de toutes celles qui nous ont été soumises jusqu'à présent. Nous répondrons ainsi à la confiance que nous ont témoignée nos concitoyens lorsqu'ils nous ont appelés à la direction des affaires municipales. »

Puis, au nom de tous, M. le Maire a félicité M. Harinkouck, de la distinction dont il vient d'être l'objet.

Quand le conseil s'est retiré, les autres corps constitués, les fonctionnaires des divers services et le personnel du corps enseignant ont défilé devant l'administration.

M. le Maire leur a adressé à chacun quelques paroles pleines de courtoisie et de bienveillance qui ont produit une excellente impression.

La réception s'est terminée vers 6 heures et demie.

Le jour de l'an a été fort animé à Roubaix ; mais on avait rarement vu dans notre cité une nuit plus bruyante, plus tapageuse que la nuit pendant laquelle 1886 s'est élancé des domaines du temps. En dépit d'un brouillard exécrable se résolvant par intermittences en une pluie glaciale, les noctambules s'en sont donnés à cœur-joie ; des bandes joyeuses ont parcouru les rues en organisant des *charivaris* fort désagréables pour les habitants désireux de dormir. Vers deux heures notamment, une trentaine d'hommes et de femmes ont traversé la Grand'Place en chantant la *Marseillaise* et la *Carmagnole* à pleins poumons.

Au Fontenoy, au Pile, à l'Epeule, on ne voyait que gens célébrant gaiement — trop gaiement parfois — la naissance de la nouvelle année.

Il était près d'une heure quand le rideau s'est baissé, au Grand-Théâtre, sur le dernier acte de *Robert le Diable*, et maints jeunes gens n'ont pu se décider à reprendre de sitôt le chemin de leur domicile. Ils sont allés « réveillonner », qui dans les cafés, qui dans les estaminets, qui dans les maisons particulières, chacun selon ses moyens. N'oublions pas non plus les habitués du *Grand-Café* qui ont mangé l'excellente soupe à l'oignon traditionnelle !

Et, d'ailleurs, comment dormir avec ces pétarades qui éclataient de tous côtés, selon le vieil usage flamand, qui voulait que l'on tirât des coups de fusil dès que la cloche avait sonné minuit ?

Disons, à ce propos, que jadis, dans la châtellenie de Lille comme dans tout le Tournaisis, celui qui aimait une jeune fille tirait des coups de fusil, la nuit du nouvel an, devant la maison de sa belle. Plus le nombre des décharges de mousqueterie était grand, plus l'amour du jeune homme était fort aux yeux de la jeune fille, et la récompense, vous la devinez, ou plutôt non, vous ne la devinez pas ! C'était... une bouteille de genièvre !

Parlerons-nous maintenant du jour de l'an ? Le 1er janvier 1886 a ressemblé aux 1ers janvier précédents. Il a présenté une vive animation, comme cela a lieu chaque année. On a vu, ainsi qu'on le voit toujours à pareille époque, une foule de brillants équipages, beaucoup de riches toilettes, une multitude de gens se rendant mutuellement visite, s'abordant avec force souhaits de bonne santé, de bonheur, de prospérité. A Roubaix, tous ces *souhaits ont été sincères*, vous n'en doutez pas.

On a donné, comme on donne chaque année, beaucoup d'étrennes : on a fait bien des heureux de même qu'on a fait des mécontents.

Le temps, maussade et malsain, a déteint sur la soirée qui a vu peu de promeneurs, et le soir, comme tous les ans, chacun s'est mis au lit en se trouvant plus vieux d'un jour et en songeant avec joie que cette journée de souhaits moulés dans la même forme, d'étrennes à prodiguer à Pierre et à Paul, de visites, de corvées de toutes sortes n'arrive qu'une fois par an !

GEORGES CAILLOT.

Chronique religieuse. — Vendredi 8 janvier, à 4 heures du soir, il y aura salut et sermon par le R. P. Félix dans la chapelle du couvent de la Visitation, boulevard de Strasbourg.

Nadaud, à la réception des journaux rendant compte de la séance publique et du banquet de la Société des Sciences et Arts de Lille, a exprimé ses remerciements par les télégrammes suivants :

Nice, 31 décembre.

Jamais je ne trouverai une expression suffisante pour dire combien je suis touché. Un autre jour viendra une réponse plus digne et plus développée; aujourd'hui, *je me borne à envoyer mes remerciements* émus et mes affectueux souhaits à MM. de Norguet, Paul Hallez, Dehaisnes, Danel, Verly et Desrousseaux.

NADAUD.

Nice, 31 décembre.

A. Desrousseaux, Lille.

« Vive Nadaud ! » as-tu dit dans tes vers cadencés et répétés en chœur par toute l'assemblée. Ton ami ne vivra pas assez pour te peindre toute sa joie et sa reconnaissance.

NADAUD.

On vient d'afficher un arrêté que M. le préfet du Nord vient de prendre au sujet de la révision des tarifs concernant les *vins, cidres, poirés et hydromels*.

En voici la teneur.

Nous, Préfet du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Vu la loi du 9 juin 1875 qui soumet, relativement aux vins, cidres, poirés et hydromels, à une taxe unique payable à l'introduction ou à la sortie des entrepôts intérieurs et révisable de cinq ans en cinq ans, toutes les villes d'une population agglomérée de 10,000 âmes et au-dessus, sans préjudice de la faculté laissée aux villes de *moindre importance* de se placer sous le même régime,

Vu la loi du 19 juillet 1880 qui dispose que pour les villes agglomérées d'au moins 10,000 habitants, le chiffre de la taxe unique ne pourra être supérieur à trois fois le droit d'entrée déterminé par l'article 3 de la même ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 1880 qui a fixé le montant des taxes à percevoir à partir du 1er janvier 1881 jusqu'au 31 décembre 1885;

Vu les propositions de M. le Directeur des contributions indirectes *pour la fixation des taxes à percevoir* pour la nouvelle période 1885-1890;

Vu, en ce qui concerne la ville de Roubaix, le résultat des opérations faites dans les conditions ci-dessus indiquées et suivant les bases déterminées par l'article 4 de la loi du 9 juin 1875.

Arrêtons : Art. 1.— A partir du 1er janvier 1886, il sera perçu, pendant cinq années consécutives, à titre de taxe par hectolitre en principal et décimes savoir : Sur les vins, 7.37 ; sur les cidres et poirés, 1.33 ; sur les hydromels, 3.75.

Art. 2.— Le présent arrêté sera adressé pour exécution, à M. le Directeur des contributions indirectes et à M. le Maire de Roubaix, qui le fera publier dans la *forme ordinaire*.

Nous avons à relater aujourd'hui sept ou huit méfaits à l'actif de messieurs les escarpes et rôdeurs diurnes et nocturnes.

— C'est d'abord un vol d'une rare audace dont a été victime, mercredi soir, Mme veuve Prouvost, rue du Général-Chanzy. La servante avait mené les enfants se coucher, lorsqu'au moment de redescendre, elle aperçut sur le palier du deuxième étage, un homme tenant en main un bougeoir allumé. En une seconde, elle fut à la salle à manger et informa sa maîtresse de ce qui se passait. Mme Prouvost, monta chercher ses enfants, s'enfuit dans la rue et se mit à crier au voleur.

Des voisins armés arrivèrent aussitôt, et pénétrèrent dans la maison. Ils visitèrent successivement les deux étages sans trouver personne ; mais ils virent une tabatière ouverte, et sur le toit un homme qui disparut presque aussitôt. Quelques coups de revolver furent tirés, mais probablement sans atteindre le malfaiteur.

Sept cents francs et des bijoux avaient été enlevés d'une armoire à glace. On conçoit l'émotion que ce vol hardi a jetée dans le quartier.

— Le même jour, en pleine après-midi, un inconnu est entré chez Mme Holvoet, rue des Longues-Haies, et s'est emparé d'un seau et d'un autre ustensile de ménage, d'une valeur de 6 francs.

— *Jeudi matin*, M. X..., employé de commerce, flânait aux Halles centrales. En sortant, il s'aperçut que sa montre en argent lui avait été soustraite. Avec une audace inouïe, l'auteur du vol avait dû déboutonner le pardessus et la redingote de sa victime, pour en arriver à la montre. Cette opération s'était accomplie sans éveiller l'attention de personne, M. X... étant d'ailleurs trop absorbé par la contemplation des divers étalages. Une plainte a été portée à la police qui est déjà sur les dents et trouvera difficilement la montre disparue.

— La veille au soir, dix kilogs de viande ont été enlevés à l'étalage d'un boucher du Fontenoy, et dans la nuit de mercredi à jeudi, des amateurs de sucreries ont dévalisé une baraque de bonbons, installée à l'entrée de la rue de la Rondelle.

— Un certain Rémi Hurtsmans, a été arrêté, jeudi après-midi, pour vol d'une somme de 16 fr., d'un pardessus, d'un chapeau et d'une canne, commis au préjudice d'un habitant de la rue du Moulin-de-Roubaix, M. Claude P... Hurtsmans est un individu sans moyens d'existence avouables et qui logeait rue de Flandre.

— Les dévaliseurs de poulaillers ont également opéré dans la nuit de jeudi à vendredi. A défaut de l'oie de la « Christmas », ils se sont contentés de trois poules et d'une gibelotte de lapins qu'ils se sont procurés en visitant plusieurs poulaillers et clapiers de l'Epeule et du Coq-Français.

— Jeudi, entre onze heures et demie et minuit, M. Antoine Collin, demeurant à Lys, est venu raconter au poste du 3e arrondissement que parvenu à la hauteur du *Cheval Blanc*, sur la route de Lannoy, il avait été assailli par deux individus qui l'avaient dépouillé de son porte-monnaie contenant 25 francs.

— Enfin, le jour du nouvel an, pendant qu'un habitant de la rue Neuve était à table avec sa famille, un malfaiteur s'est introduit dans l'habitation, est monté au premier étage et a volé un manteau de velours garni de castor, une pelisse fourrée, une montre en nickel aux initiales G. R. L'importance de ce vol est de 300 francs. On ne sait comment cet audacieux personnage a pu pénétrer dans la maison, la porte d'entrée étant fermée à clef. Ce méfait a été accompli dans l'après-midi, entre une et trois heures. M. X.... s'est empressé de déposer une plainte au commissariat de police.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours des chauffeurs (a l'ancien conditionnement, rue du Chateau). Professeur : M. Cornut, tous les dimanches à 10 heures du matin.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50. Ménage (quatre livres) 0,576.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix.* — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Les réceptions officielles d'usage ont eu lieu jeudi après midi, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

M. le Maire était entouré de MM. Lehoucq et Lefrançois, adjoints.

Taxe unique sur les vins, Cidre et Hydromels. — Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre dernier, la taxe unique à percevoir à Tourcoing pendant la période quinquennale de 1886 à 1890 inclus, est fixés à 5 fr 33 par hectolitre pour les vins, et à 2 fr. 01 par hectolitre pour les cidres et Hydromels.

Condamnations. — Le jeune Vienne, gamin de 10 ans, qui a enlevé dernièrement l'équipage de M. Dumortier, *marchand de lait*, vient d'être condamné à un mois de détention dans une maison de correction,

Un noyé à la Croix-Rouge.— Samedi matin on a trouvé dans un fossé dépendant de la ferme Six, le cadavre de Constant Landuyt, domestique à ladite ferme.

Landuyt avait passé une partie de la soirée de vendredi dans un cabaret du Mont-à-Leux. Il quitta ses camarades vers enze heures pour regaguer la ferme. Trompé probablement par l'obscurité il sera tombé dans la mare et, saisi par le froid, il n'aura pas eu la force de s'en retirer.

C'est samedi matin qu'une femme aperçut une partie du corps surnageant, elle appela du secours et, avec l'aide d'un brigadier de douane, le cadavre fut retiré de l'eau.

Landuyt est âgé d'une cinquantaine d'années ; il est célibataire et originaire de la Flandre orientale.

LILLE

M. Goblet vient de décider la suppression du traitement de tous les vicariats dans les communes de plus de 5,000 âmes.

Dans le département du Nord, les vicariats ainsi supprimés sont au nombre de 75.

Il est vrai que, dans ce nombre, en raison des difficultés du temps, 29 étaient depuis 6 ans supprimés de fait, faute de titulaires, mais il n'en reste pas moins 46 vicariats iniquement frappés.

Légion d'honneur. — Outre les nominations dans la Légion d'honneur, que nous avons annoncées hier, nous trouvons les suivantes dans le *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

M. Doniol, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Nord, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Nous avons dit hier, que M. Descat, industriel à Roubaix, était nommé chevalier. Il s'agit de M. Floris Descat, aujourd'hui chef de la vieille et honorée maison Descat-Leleux, à Lille ; titulaire des plus hautes récompenses dans les expositions précédentes, membre du jury à l'exposition d'Anvers. M. Descat, déjà proposé pour la croix à la guerre de 1870, a imprimé de grands progrès à l'industrie de la teinture des tissus de Roubaix ;

Sont aussi nommés chevalier :

M. Léon Lefebvre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, un des anciens élèves les plus brillants de l'école supérieure et du lycée de Lille ;

M. Léopold Viollete, ingénieur des ponts et chaussées, également ancien élève du lycée de Lille, et fils de M. Henri Viollete, directeur des poudres, ancien adjoint au maire de Lille ;

M. Léon Comerre, l'un de nos grands artistes lillois, le triomphateur français de l'exposition d'Anvers ;

M. Edouard Blondel, le chef actuel de la maison Boyer, constructeur-mécanicien à La Madeleine-Lille, grand lauréat de toutes les expositions précédentes ;

M. Doniol est nommé en outre commandeur de l'Ordre du Nicham.

Parmi les nominations dans la Légion d'honneur se trouve aussi celle de M. le commandant de gendarmerie Guillaut, au grade d'officier. M. le chef d'escadron Guillaut a 37 ans de services et 3 campagnes. Il commande depuis le mois de mai 1881 la *compagnie du Nord*, l'une des plus importantes puisqu'elle comprend plus de cent brigades.

M. le commandant Guillaut a toujours montré une grande fermeté et en même temps une grande prudence dans l'exercice de ses délicates fonctions,

Corps des mines. — M. Orly, ingénieur ordinaire de 1re classe, qui a dirigé pendant plusieurs années l'Institut industriel, vient d'être nommé ingénieur en chef de 2e classe.

Les réseaux téléphoniques. — Voici les principales dispositions d'un arrêté de M. le ministre des Postes et Télégraphes sur l'installation des réseaux téléphoniques annexes :

Des réseaux téléphoniques annexes peuvent être rattachés aux réseaux principaux exploités par l'Etat.

Il ne peut être établi de réseau annexe pour un nombre inférieur à 5 abonnés souscrivant un abonnement de 5 ans au moins.

Les abonnés des réseaux acquittent, outre la part contributive ordinaire : 1° L'abonnement annuel au réseau principal dont ils dépendent ; 2° un supplément annuel de 10 francs par kilomètre de ligne reliant le bureau central annexe au bureau principal. Ce tarif n'est applicable qu'aux réseaux annexes dont la distance ne dépasse pas 25 kilomètres. Pour les distances supérieures à 25 kilomètres, les conditions d'établissement des réseaux annexes sont déterminées par un arrêté spécial.

Lees abonnés de réseaux annexes dépendant d'un même réseau principal, peuvent communiquer entre eux, sans augmentation d'abonnement, comme les abonnés du réseau priecipal. Dans un même groupe, les abonnés qui ont plusieurs établissements, reliés à des réseaux différents ou à un même réseau, acquittent, au lieu de l'abonnement supplémentaire de 10 francs par kilomètre un abonnement supplémentaire de 100 francs par poste pour jouir de la faculté de correspondre, dans tout le groupe, par l'intermédiaire de chacun de ces postes.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre de Roubaix. — La veille du nouvel an n'avait pas empêché, comme on pouvait s'y attendre, une foule considérable de se presser jeudi au Grand-Théâtre pour s'y délecter de la représentation de *Robert le Diable* donnée par la troupe de Gand.

Tout a bien marché ; les artistes ont récolte les applaudissements qu'ils méritaient. L'orchestre a rendu avec fidélité la magnifique pensée de Meyerbeer, la mise en scène était particulièrement soignée. G. C.

NORD

Cour d'assises du Nord. — La chambre des mises en accusation vient encore de renvoyer devant le jury du Nord une affaire de vols qualifiés, instruite à Lille, à la charge de plusieurs accusés.

La pluie dans le Nord. — Voici quelque renseignements statistiques extraits par un de nos confrères d'un intéressant rapport présenté par M. Schmeltz et communiqué par M. Damier à la commission météorologique de la Société des Sciences.

La hauteur moyenne de l'eau tombée dans le département du Nord en 1884 sous forme de pluie ou de neige a été de 700 m|m répartis en 139 jours Comme la moyenne des années antérieures est de 770 m|m, on voit que l'année 1884 peut être regardée comme peu pluvieuse ; elle est sous ce rapport comparable à l'année 1881, dont la moyenne fut de 710 millimètres de pluie.

Ces deux moyennes pour 1884 ressortent, du reste, des observations suivantes qui indiquent l'ordre décroissant d'abo[illegible] ...ies pendant l'année qui nous occupe.

Fourmies a donné 903 [illegible] d'eau; Gommegnies, 868 ; Maroilles, 836 ; Catillon, 824 ; Nordpeene, 792 Avesnes, 784 ; Le Cateau, 775 ; Le Quesnoy, 758 ; Godewaersvelde, 748 ; Honnscourt, 726 ; Bavai, 717 ; Lille, 710, Péronne, 702 ; Douai 696 ; Cassel, 695 ; Wormhoult, 60 Les Moëres, 670 ; Merville, 659 ; Bergues, 658, Condé, 639; Orchies 636, Steene, 618; Anzin 602; Bouvignies, 590; Dunkerque, 558 et Cambrai, 555 millimètres.

C'est Fourmies qui occupe, comme l'année précédente, le premier rang sur cette liste où, en 1881, il ne tenait que le second.

Remarquons que, pas plus qu'en 1883, l'attitude ou l'éloignement de la mer n'ont eu d'influence appréciable sur la quantité de pluie tombée dans notre région.

D'autre part, relativement à la fréquence des pluies, voici comment se classent les différentes stations :

Godewaersvelde, 177 jours pluvieux ; Bavai, 178 ; Douai, 165 ; Lille, 160 ; Maroilles, 155 ; Le Quesnoy, 154 ; Gomegnies, 151 ; Orchies, 147 ; Noordpeene, 146; Cassel, 146; Péronne, 144 ; Avesnes, 143 ; Dunkerque, 143 ; Les Moëres, 143 ; Catillon, 135 ; Fourmies, 129 ; Bouvignies, 128 ; Condé, 127 ; Bergues, 125 ; Le Cateau, 124 ; Cambrai, 124 ; Wormhoudt, 112 ; Honnecourt, 108 ; Merville, 98 ; Steene, 84.

Lille, depuis quelques années, occupait la tête de la liste ; il ne se trouve plus qu'au 3e rang ; Godewaersvelde se trouve encore en tête du tableau.

Douai. — *Vol de 40.000 frs à la Banque de France.* Un vol important s'est produit, il y a quelques jours déjà, à la succursale de la Banque de France à Douai.

Il s'agit d'une somme de *quarante mille francs* en billets de banque. Ce vol devait nécessairement avoir été commis par un employé de la Banque, car il avait fallu faire usage des clefs du dépôt de valeurs. A la suite d'une information conduite avec *autant d'habileté que de prudence*, la justice est parvenue à rassembler des preuves qui ne laissent aucun doute sur l'identité de l'auteur de ce vol, lequel ne tardera pas à être écroué.

Raimbeaucourt. — M. Alexandre Dupuis, maire de la commune de Raimbeaucourt, est mort mardi matin, à Paris, dans sa soixante-quatrième année.

PAS-DE-CALAIS

Election sénatoriale.— Les électeurs sénatoriaux du Pas-de-Calais sont convoqués le 10 janvier pour nommer les délégués municipaux, et le 14 février pour procéder au remplacement de M. Hamille.

BELGIQUE

Les écoles gratuites au XIII Siècle. — La *Flandre libérale* vient de publier, en feuilleton, une monographie sur les écoles à Gand au moyen âge. Nous lisons dans cet article.

« Les ordres mineurs, dont la création remonte au XIII siècle et qui recherchaient la faveur du peuple, saisirent avec empressement une occasion nouvelle de s'attirer ses bonnes grâces, et ils fondèrent des écoles gratuites, dans leurs couvents ou dans des locaux spéciaux. Le chapitre de Sainte-Pharailde était devenu impuissant à lutter contre eux et il était condamné à les laisser agir. Ce furent les frères mineurs ou franciscains qui donnèrent le plus grand essor à l'enseignement du flamand, car ils étaient certains de suivre ainsi le sentiment national.

Et, lorsque vint le XVe *siècle*, le latin avait perdu toute sa prépondérance. La lutte se circonscrivit alors entre le français que les comtes et les ducs imposaient à leur cour et le flamand que le peuple parlait.

Voilà une preuve nouvelle que les « cléricaux » ont toujours été les grands ennemis de l'instruction populaire !

Bruxelles. — Emprunt de 7 millions de francs, (1853). — 33e tirage au sort. — 31 décembre 1885. — Obligations remboursables le 31 mars 1884.

Le n° 17176, remboursable par 25 000 fr. — Le n° 61.555 par 10.000. — Les n° 23470, 24635, 25222, 33714, 36117, 36175, 46797, 60936, 64733, 68059 par 900 fr.—Les n° 2023, 9126, 9583, 15170, 22417, 44508, 52083, 53427, 56298, 61465 par 500 fr. — Les n° 13460, 46829, 54963 par 300 fr. — Les n° 3885, 15282, 15502, 22303, 23310 25880, 31270, 34357, 37005, 38145, 40730, 45192, 48486, 59902, 62840 par 200 fr.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles

Consignations — Magasinage des marchandises

ÉTAT-CIVIL — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 décembre. — Zulma Raevens, rue Ste-Elisabeth, 39. — Charles et Jean Wilmot, (jumeaux) rue de la Fosse-aux-Chênes, 9. — Edouard Galois, rue de Béthune, 21. — Raymond Campagne, rue Destaing. — Louis Catoire, rue du Luxembourg. — Marie Rosseel, rue Beaurewaert, 11. — Valentine Bouteville, rue Notre-Dame. — Eugédie Debuysschère, Hôtel-Dieu. — Edmond Maquet, Hôtel-Dieu. — Clovis Destrain, Hôtel-Dieu. — DÉCÈS du 31 décembre. — Hortense Monnet, 21 ans, bobineuse, rue de Lille. — Blanche Vercamer, 6 ans, rue du Chemin de Fer. — Jean Perche, 59 ans, cabaretier, au cabaret de l'octroi, (près du Laboureur). — Louis Watine, 64 ans, lamier, rue du Coq-Français, 55.

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 décembre. — Jean David, rue du Tilleul. — Charles Dhont, au Blanc-Seau. — Auguste Dupont, rue de Lille. — Arthur Cuvelier, rue de Paris. — Olda Dessauvages, à la Marlière. — Philomène Leruste, rue de Gand. — Pierre Dutoo, rue du Jambon. — MARIAGES — Emile Vermeulen, 26 ans, garçon boulanger, et Marie Rombauts, 21 ans, lessiveuse. — Louis-Joseph Dhal, 42 ans, ourdisseur, et Clémentine Tonnel, 45 ans, sans profession. — DÉCÈS du 31 décembre. — Marie Vandromme, 2 mois, 12 jours, rue Nollet,

Condition publique des soies, laines et cotons de Roubaix

Voici le mouvement comparatif mensuel de la Condition public de Roubaix.— *Mouvement du mois de décembre 1883* 12.696 colis de laine peignée, 1.295.155 k.; 389 colis de blousses, 42.166 k.; 2.223 colis de laine filée, 238.537 k.; 32 colis de soie, 2.039 k ; 1.505 colis de coton, 161.078 k.; 16.185 colis pesant ensemble 1.739.355 k. — Décreusage, 31 1|2 opérations; titrage, 1.076 »|» opérations.

Mouvement du mois de décembre 1884. 13.373 colis de laine peignée, 1.439.418 k.; 459 colis de blousses, 49.614 k.; *2.243 colis de laine filée*, 210.727 k.; *62 colis de soie*, 4.675 k.; 1.803 colis de coton, 193.473 k. 17.940 colis pesant ensemble 1.927.907 k. — Décreusage, 132 »|» opérations; titrage, 1.023 »|» opérations.

Mouvement du mois de décembre 1885. 15.027 colis de laine peignée, 1.617.216 k.; 159 colis de blousses, 17.070 k.; 3.029 colis de laine filée, 324.092 k.; 76 colis de soie, 5.077 k.; 2.061 colis de coton, 220.694 k.; 20.352 colis pesant ensemble 2.184.149 k. — Décreusage, 156 »|» opérations; titrage, 1.431 »|» opérations. *Le Directeur*, A. MUSIN.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille WATINE-COURCELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri WATINE, décédé à Roubaix, le 31 décembre 1885, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 janvier 1886, à 3 heures 1|2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq Français, 55.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-LIMBOURG qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Charles-Séverin VIENNE, employé aux Contributions directes, veuf de Dame Augustine LIMBOURG, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1886, à l'âge de 57 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 3 heures 1|4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 43.

Les amis et connaissances de la famille LEMAN-ECK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie-Henriette ECK, veuve de M. Joël LEMAN, décédée subitement à Roubaix, le 1er janvier 1886, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 2 heures 1|2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, 58.

Les amis et connaissances de la famille LEBRUN-SELOSSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Chrétien LEBRUN, veuf de Dame Marie SELOSSE, décédé à Roubaix, le 31 décembre 1885, à l'âge de 76 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 janvier 1886, à 8 heures 3|4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, au coin de la rue de la Conférence, route de Wattrelos.

Des Obits solennels Anniversaires seront célébrés en l'église d'Hem, le mardi 5 janvier 1886, à 9 heures 1|2 et 10 heures, pour le repos des âmes : de Mademoiselle Julie-Sophie TENEUL, décédée à Hem, le 16 mai 1884, dans sa 21e année, et de Dame Apolline-Désirée BOUILLET, décédée à Hem, le 5 janvier 1883, dans sa 51e année, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FEUILLETON DU 3 JANVIER. — N° 23

LE

LIEUTENANT BONNET

DEUXIÈME PARTIE

VI

Les parties de lawn-tennis et de croquet continuèrent sans que les invités ordinaires, même Derodes, en manquassent une seule. Si disposé qu'on soit à se laisser prendre par l'engourdissement de la vie de province, il y a toujours dans les petites villes quelques personnes qui ne se contentant pas de manger, de dormir et de thésauriser veulent s'amuser et sont tout heureuses de trouver une seule maison ouverte où il y a de la gaieté, du mouvement, de la jeunesse.

Cette maison, madame de Bosmoreau la leur offrait et ils en profitaient. Sans elle et surtout sans ses filles où se serait-on réuni ? Chez la générale?

Le mari et la femme étaient bien vieux, et la vieillesse met en fuite la jeunesse ; il suffisait qu'on eût dit que ça sentait le moisi dans leur maison sombre, pour que ceux-mêmes qui n'avaient pas de nez se crussent obligés de se le pincer. Chez la sous-préfète ? Là, il y avait à la vérité, la jeunesse, mais en même temps il y avait la gène sinon la pauvreté ; l'hôtel de la sous-préfecture était un monument, ses salons de réception étaient vastes et on les avait meublés luxueusement pour recevoir l'Empereur un jour qu'il avait couché à La Feuillade; mais si la cage était dorée, le traitement de celui qui l'habitait était minée.

— Vous avez froid, disait la sous-préfète, quand on lui faisait visite l'hiver et qu'on la trouvait blottie frileusement dans la cheminée ; vous avez bien raison, et j'ai froid aussi, mais que voulez-vous, il faudrait dépenser vingt francs de charbon par jour dans les calorifères pour faire monter le thermomètre de quelques degré dans ce salon et cela n'est pas possible.

Chez madame de Bosmoreau ou plutôt chez Julienne, on ne pensait pas à l'économie ; l'hiver, il faisait chaud, l'été il faisait frais ; à l'avance, les invités pouvaient s'attendre à quelque surprise agréable et ils auraient été désappointés, s'ils ne l'avaient point trouvée, mais ils ne l'étaient jamais.

Suffisantes et même plus que suffisantes pour les désœuvrés de la ville, les attractions que Julienne et Agnès offraient à leurs invités n'eussent peut-être pas toujours suffi à maintenir l'assiduité des jeunes officiers, si ceux-ci n'avaient eu des raisons particulières pour venir et revenir chez madame de Bosmoreau toutes les fois que l'occasion s'en présentait.

C'est Labruyère qui a dit qu'être avec les gens qu'on aime cela suffit, et que leur parler ou ne leur parler point, tout est égal pourvu qu'on soit auprès d'eux ; ce n'est point seulement quand il s'agit de ceux qu'on aime et dont on est aimé que cette observation est vraie : Cholet, Vézin, Carrelet, n'aimaient ni Julienne, ni Agnès, au moins dans le sens complet qu'on donne au mot aimer, c'est-à-dire qu'ils n'espéraient pas devenir leurs maris : Cholet parce que son caractère timide avec les femmes ne lui permettait aucune espérance, Vézin et Carrelet parce qu'ils n'étaient pas d'âge à penser au mariage, — et cependant ils éprouvaient les uns et les autres un plaisir très vif à être avec elles : elles étaient jeunes, ils l'étaient aussi, elles étaient femmes, ils étaient hommes, elles étaient jolies, cela suffisait ; il se dégageait d'elles une sorte d'atmosphère dans laquelle ils se plaisaient, où ils se trouvaient plus dispos, plus gais, plus heureux, où leur pouls battait plus vite où leur esprit s'aiguisait, enfin où ils voyaient la vie à travers des vitres roses qui lui donnaient un aspect charmant.

C'était comme ses camarades, et dans des dispositions analogues aux leurs que Bonnet avait commencé par venir chez madame de Bosmoreau. Avec l'existence qui avait été la sienne jusqu'à ce moment, il n'avait point été gâté par les relations, et quelques réceptions dans le monde officiel, chez le général ou chez le colonel, chez le préfet ou le sous-préfet avaient été les seuls plaisirs mondains qu'il eût jamais connus.

En trouvant cette maison hospitalière et joyeuse où on l'accueillait en ami de vingt ans, il avait été charmé ; comme cet intérieur élégant, ce linge éblouissant, ces cristaux brillants, cette vieille argenterie, *ces mets soignés*, ces vins exquis, ressemblaient peu à ce que depuis dix ans il voyait sur les tables des pensions, où il avait traîné ses coudes ; comme la bonne grâce et l'aimable sourire de ces deux jeunes filles s'empressant à le servir ressemblaient peu à la brusquerie de garçons ahuris ou à la nonchalance des servantes malpropres qui répondaient à peine quand on les appelait ; qu'il serait doux vraiment d'avoir un pareil intérieur et de vivre de cette vie heureuse : Derodes avait raison quand il disait que la pension poussait au mariage.

Dès le premier soir il s'était pris de sympathie pour madame Amilhau, et bien vite cette sympathie était devenue un sentiment d'affection attendrie : n'était-elle pas touchante cette pauvre vieille que ni l'âge ni l'infirmité n'avaient endurcie, qui ne se plaignait jamais, ne parlait jamais d'elle et ne pensait qu'à être agréable aux autres, montrant à tous son bon sourire affable ; un jour que Julienne n'était pas près de sa grand'mère il avait pris le carnet et le crayon de celle-ci et il avait écrit ce qu'il voulait lui dire. Depuis ils s'entretenaient sans intermédiaire et madame Amilhau s'en montrait heureuse : — Comme il a une belle écriture M. Bonnet, disait-elle à tous, et en quelques mots il exprime ce qu'il veut dire. »

Ainsi que ses camarades, Bonnet avait éprouvé un plaisir très vif d'être avec ces deux jeunes filles, il s'était senti heureux par cela seul qu'il respirait le même air qu'elles, qu'il les voyait et qu'il entendait leurs voix. *Comme il y avait loin* de ces jeunes filles aux femmes qu'il avait connues !

Malgré lui, malgré ce qu'avait dit madame Drapier, il rêva de la jolie Agnès, il avait trente ans, elle n'en avait pas vingt ; et devant ses yeux, dans un tourbillonnement passait continuellement cette vision bleue et blonde.

—Est-ce que vraiment il aimait cette jolie fille ?

Il eut un moment d'émoi, et sautant à bas de son lit où d'ailleurs il n'avait guère dormi, il alla ouvrir sa fenêtre : le sang battait à ses tempes, les idées dansaient dans sa cervelle, il avait trop chaud, il était trop agité, trop enfiévré pour réfléchir.

Le matin se faisait, au loin les allouettes commençaient à chanter dans la plaine, et à ses pieds sous le couvert d'un arbuste des arènes une fauvette jetait de temps en temps son appel tendre et mélancolique ; des nuages noirs d'orage roulaient dans le ciel arrivant de l'Ouest et faisaient paraitre blancs les bois et les champs sur lesquels glissait la lumière rasante de l'aube ; pas d'autre bruit dans la campagne, dans la ville, que ces chants d'oiseaux, pas de roulement de voitures, pas de meuglements de bestiaux, tout dormait encore.

Le vent qui souffla au front de Bonnet le rafraichit et le calma; la vision bleue qui tant de fois s'était promenée sur son lit dans l'obscurité de la nuit, s'évanouit à la lumière du jour comme ces fantômes qui vous hantent malgré qu'on veuille et qui se dissipent au feu d'une simple allumette : dans ce silence et cette tranquillité, il put faire son examen de conscience.

Quand madame Drapier, quand ses camarades lui avaient parlé de Julienne et d'Agnès, il avait toujours répondu en riant du bout des lèvres, par des paroles en l'air auxquelles il ne se donnait même pas la peine d'attacher un sens précis. A quoi bon? Ce n'étaient que simples plaisanteries.

Maintenant il s'agissait de voir clair en soi et de savoir au juste ce qui s'y passait : assurément il avait toujours été de bonne foi en répondant à ceux qui lui parlaient d'Agnès qu'il ne pensait pas à se marier, mais l'avait-il été avec lui-même ?

Là était la question; il fallait qu'elle fût résolue avant d'aller plus loin.

La belle affaire, vraiment, s'il était amoureux de la jolie fille ! sa vie n'avait-elle pas été assez écrasé jusqu'à ce jour par les embarras et les hontes de la misère, sans qu'au moment même où elle semblait devoir s'alléger, il la compliquât d'un amour qui ne pouvait le mener à rien, qu'à aimer, pour l'aimer, une fille qui le désespérait par son besoin de plaire à tous.

A cheval sur une chaise, le menton posé sur la barre d'appui de la fenêtre, les yeux perdus dans les profondeurs noires du ciel, il resta là longtemps sans que rien vint le distraire de sa méditation ; peu à peu la ville et la campagne s'éveillèrent ; des pas retentirent sur le pavé sonore, de loin en loin des roulements de voitures, des piétinements de bestiaux ; de la campagne arrivèrent des coups de marteau également frappés, ceux des faucheurs qui rabattaient leurs faux ; *sol do mi do sol mi do*, les clairons sonnaient la diane à la caserne encore endormie ; les fumées jaunes du feu qu'on allume commençaient à tourbillon au-dessus des chaumes; dans les rues passaient les chevriers jouant de la flûte ; les ouvriers qui tout d'abord avaient traversé les arènes à pas pressés, le bissac au dos et les outils sur l'épaule se rendant à leur travail, furent remplacés par des bourgeois qui venaient prendre l'air du matin, en pantoufles, flanant le nez au vent et devisant de l'orage, il ne vit rien que vaguement, il n'entendit rien.

HECTOR MALOT.

(*A suivre*).